



## Héritage fantôme, après règlement des frais .

Par **xavier77**, le **06/12/2016** à **15:06**

Bonjour,

En mai dernier, ma mère a perdu son frère, célibataire sans enfants. Elle, sa soeur et son 2ème frère devaient hériter. Pendant plusieurs mois, elle a dû remplir des papiers, signer des documents. Comme elle n'était pas sur place faire certifier sa signature etc... Impossible de savoir de quel montant il s'agissait. Tout devait être réglé le 30/11/2016. Deux jours avant cette date, elle reçoit un nouveau courrier, disant que le notaire avait réglé tous les frais, les siens et les impôts, environs 950000 euros. Rien de plus.... Nous avons téléphoné et pour réponse, nous avons eu qu'il ne restait plus rien !!!!!!! Il reste une maison à vendre, mais si c'est pareil, ce n'est pas la peine d'attendre qui que ce soit. Mon oncle a économisé, pour enrichir le notaire et remplir les caisses de l'état !!!! Et sa soeur et son frère c'est pareil !!!!

Est-ce normal? Cela me paraît tellement exorbitant !!!!

Merci de me répondre.

salutations.

xavier

Par **youris**, le **06/12/2016** à **17:12**

bonjour,

sans connaître le dossier, il est impossible de répondre.

salutations

Par **xavier77**, le **06/12/2016** à **18:02**

Bonsoir,

Que souhaitez-vous savoir, s'il vous plaît? Les seules dettes qu'il avait c'était, les impôts sur le revenu, la taxe d'habitation, la taxe foncière. Une facture d'hôpital, de 350 euros. Il avait souscrit aussi une assurance vie à partager entre son frère et sa soeur. Tout le reste, ce sont des frais d'actes notariés et impôts dus. Je sais que ma mère devait régler 36000 euros pour l'assurance vie, comme son frère et sa soeur.

J'espère que ces détails vous aideront à y voir plus clair.

En tous cas, merci de votre réponse.

Bonne soirée.

xavier77

Par **youris**, le **06/12/2016** à **18:14**

vous écrivez:

" disant que le notaire avait réglé tous les frais,les siens et les impôts,environs 950000 euros." presque un million d'euros en frais et impôts, la succession ne doit pas être aussi simple que vous le dites ou alors vous avez fait une erreur de chiffre !

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **01:22**

Bsr,

En effet, entre frère et soeur, les droits s'élèvent à 35% pour une petite part et 45% ensuite. Si vous évoquez 950.000 €, c'est qui doit restef net environ 1 million !

Par **xavier77**, le **07/12/2016** à **14:06**

Bonjour,

Merci de vos réponses.

En effet j'ai fais une erreur,il s'agit de 95000 euros.

Merci encore de me répondre .

Cordialement.

xavier77